



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.29/GRE/2008/14
18 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS
ANGLAIS et FRANÇAIS SEULEMENT

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules

Groupe de travail de l'éclairage et de
la signalisation lumineuse

Cinquante-neuvième session
Genève, 31 mars-4 avril 2008
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

RÈGLEMENT N° 37
(Lampes à incandescence)

Proposition de Complément 32 à la série 03 d'amendements au Règlement n° 37

Communication de l'expert de la Commission électrotechnique internationale (CEI)*

Le texte reproduit ci-après a été établi par l'expert de la CEI; il a pour objet de modifier les caractéristiques spécifiées en ce qui concerne les catégories de sources lumineuses H4, H14, HS1, HS5, HS6, H6W et HY6W. La proposition est basée sur le texte actuel du Règlement y compris le projet de Complément 31 à la série 03 d'amendements. Les modifications au texte actuel de Règlement n° 37 sont indiquées en caractères **gras**.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2006-2010 (ECE/TRANS/166/Add.1, programme d'activité 02.4), la mission du Forum mondial est de développer, harmoniser et mettre à jour les Règlements dans le but d'améliorer les caractéristiques des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

A. PROPOSITION

Annexe 1

Feuille H4/4, tableau, modifier comme suit:

«...

Référence*		Dimension**		Tolérance		
				Lampe à incandescence de fabrication courante		Lampe à incandescence étalon
12 V	24 V	12 V	24 V	12 V	24 V	12 V

...

b1/33	b1/29,5 mv	b1 /30,0 mv	±0,30	±0,35	±0,15
-------	------------	--------------------	-------	-------	-------

...

b2/33	b2/29,5 mv	b2 /30,0 mv	±0,30	±0,35	±0,15
-------	------------	--------------------	-------	-------	-------

...

c/33	c/29,5 mv	c /30,0 mv	±0,35	±0,15
------	-----------	-------------------	-------	-------

...

h/33	h/29,5 mv	h /30,0 mv	±0,35	±0,20
------	-----------	-------------------	-------	-------

...».

Feuille H14/3, tableau, ligne «γ3», colonne «Lampe à incandescence étalon», modifier comme suit:

«...

γ3	43°	0/-5°	0/- 5 °
----	-----	-------	----------------

...».

Feuille HS14/4, tableau, référence de ligne «b2/33», colonne Dimensions: 6 V et 12 V, modifier comme suit:

«...

b2/33	b2 /29,5 mv	±0,35	±0,15
-------	--------------------	-------	-------

...».

Feuille HS5/3, tableau, modifier comme suit:

«...

Culot P23t selon Publication CEI 60061 (feuille 7044-138-2)

...».

Feuille HS6/4, tableau, modifier comme suit:

«...

Culot PX26.4t selon Publication CEI 60061 (feuille 7004-128-3)
--

...».

Feuille H6W/1, tableau, modifier comme suit:

«...

β	82,5°	90°	97,5°	90° ± 5°
----------	-------	-----	-------	----------

...».

B. MOTIFS

Outre les corrections nécessaires de mise à jour des références aux numéros de culot CEI, cette proposition contient un certain nombre de corrections rédactionnelles qui n'ont pas d'incidence sur le contenu technique et qui ont été soumises aux membres du Groupe de travail des sources lumineuses du GTB pour double contrôle.
